



Agence Sénégalaise de
l'Électrification Rurale



Commission Européenne



Innovation Energie Développement

Appui au Club des agences et structures nationales africaines
en charge de l'électrification rurale (« CLUB-ER Facilité Energie »)

Thématique 5 : Aspects financiers et régulation de l'électrification rurale

QUESTIONNAIRE - MECANISME POUR UN DEVELOPPEMENT PROPRE (MDP)

L'activité spécifique sur les Crédits Carbone et les Mécanismes pour un Développement Propre pour le compte du CLUB-ER a pour ambition d'aborder ces thèmes d'un point de vue concret et pratique par l'étude de projets pilotes, dans le cadre de l'action spécifique « Financements conventionnels et MDP », telle que définie à Bamako au mois d'avril 2008.

L'objectif de ce questionnaire est d'obtenir un état des lieux des projets d'ER des pays membres du CLUB-ER potentiellement éligibles dans le cadre du MDP afin d'en sélectionner au moins 3 qui seront représentatifs de l'application des méthodologies du MDP conçues pour les projets d'ER. Les études de cas de ces projets et la rédaction des Documents Descriptif de Projet (PDD) serviront de base à la formation sur les MDP qui sera organisée à Dakar au courant du second semestre 2009.

I. Présentation générale¹

❖ Données macroéconomiques

- Nom du Pays ;
- Population ;
- Superficie (km²) ;
- Puissance installée (MW) ;
- Pointe annuelle (MW) ;

❖ Chiffres caractéristiques du système électrique

- Production d'électricité totale (GWh) ;
- Répartition de la production d'électricité par source: Charbon, Gaz, Pétrole, Energies Renouvelables (ENR)... (GWh) ;
- Importation / Exportation (GWh). Précisez le volume de ces transferts, et de/vers quel pays ;
- Consommation nationale d'électricité (GWh) ;
- Longueur de réseau HT, MT et BT ;
- Nombre d'abonnés HT, MT et BT ;

II. Bilan de l'électrification¹

- Nombre total de localités du pays ;
- Nombre total de localités électrifiées ;
- Taux d'accès : Population vivant en zone électrifiée / Population totale ;
- Taux d'électrification : Nombre de localités électrifiées / Nombre total de localités ;
- Taux moyen de pénétration : Ratio des ménages ayant effectivement accès à l'électricité dans les localités électrifiées ;
- Nombre/proportion de localités hors réseau électrifiées par mini-réseau diesel ;
- Nombre/proportion de localités hors réseau électrifiées par une centrale hydroélectrique ;
- Nombre/proportion de localités hors réseau électrifiées par des kits solaires ;

¹ Pour une meilleure exploitation des données, indiquer l'année correspondant aux valeurs avancées

- Nombre/proportion de localités hors réseau électrifiées par une autre source d'énergie (précisez) ;

III. Cadre institutionnel et réglementaire de l'électrification rurale dans le cadre du MDP

- Une Autorité Nationale Désignée (AND) a-t-elle été mise en place dans votre pays? Si oui, l'avez-vous déjà rencontrée sur le sujet du MDP appliqué à l'ER ?
- A-t-elle déjà défini les procédures et les critères d'approbation des projets MDP ?

IV. Les projets d'ER dans le cadre du MDP

a. Introduction : notions clés du MDP

Dans le but de cibler au mieux les objectifs de la formation sur les Marchés du Carbone et du MDP certaines notions clés sont importantes. Êtes-vous familier avec les notions suivantes :

Notion	Familier de la notion ? oui/non	Demande d'approfondir la notion, autre commentaire
Scénario de référence (« baseline »)		
Additionnalité d'un projet		
Coûts de transaction		
PoA - Programme d'Activité		
Différences entre crédit carbone Certifié (CER) et Volontaire (VER)		

b. Le périmètre des projets d'ER éligibles au MDP

Pour soumettre un projet dans le but d'obtenir des crédits carbone, un document PDD doit être rédigé en suivant la méthodologie qui a été créée (et validée par la CCNUCC) pour ce type de projet.

Parmi le vaste choix de méthodologies proposées dans le cadre du MDP, seules quelques unes s'appliquent à la problématique de l'ER. Autour de ces méthodologies ont été identifiés 3 thèmes principaux pour leur fort intérêt pour le Club-ER:

1. ER en site isolé par des énergies renouvelables (pour méthodologie MDP AMS I-A)

Projets types : dissémination de kits-solaire, construction ou réhabilitation de mini centrales hydroélectriques¹

2. ER connectée à un réseau existant (national, régional ou mini-réseau diesel) par des énergies renouvelables (pour méthodologie MDP AMS I-D)

Projets types : construction ou réhabilitation de mini centrales hydroélectriques en bout de ligne, injection d'une proportion de PV dans un mini-réseau diesel¹

3. Projet Efficacité Energétique du côté :

a) de la génération et du transport de l'électricité (pour méthodologies MDP AMS II-A, AMS II-B)

b) de la demande (pour méthodologie AMS II-C)

Projets types : modernisation de générateurs diesel obsolètes, remplacement d'équipements électriques par des modèles « basse consommation » (lampes incandescentes par des lampes fluo-compactes, etc.)²

¹ Dont la puissance reste inférieure à 15MWe

² Dont la réduction de consommation reste inférieure à 60GWh/an

Critères d'éligibilités principaux à prendre en compte pour la soumission de projets:

- Un projet est inéligible au MDP s'il est déjà financé par des fonds provenant de l'Aide Publique au Développement APD (considéré comme un détournement de l'APD).
- Les projets qui sont déjà opérationnels ou en cours d'implémentation depuis moins de 2 ans peuvent postuler à certains standards de crédits carbone, et sont donc aussi potentiellement éligibles.
- Le MDP n'est pas conçu pour accompagner des projets qui auraient été mis en œuvre de toute façon sans l'apport financier représenté par les crédits carbone. Le concept central du MDP est donc celui de l'« additionnalité » : le projet doit permettre de réduire les émissions anthropiques de GES par rapport au scénario de référence (« baseline ») qui se serait raisonnablement produit sans l'aide financière que représentent les crédits carbone. C'est par rapport à ce scénario « business as usual » (qui doit refléter la situation technologique, réglementaire et environnementale actuelle du pays) que seront calculées les émissions évitées par le projet.
- Le projet ne doit pas avoir d'impacts néfastes significatifs sur l'environnement.
- Le projet doit s'inscrire dans le cadre de la politique de développement durable telle que définie par le pays hôte du projet.

c. Propositions de projet

Pour proposer des projets dans 3 thèmes de projets cités ci-dessus et qui répondent aux critères d'éligibilités, merci de suivre l'une des 2 méthodes suivantes qui permettront une évaluation rapide des projets:

1. Si une Note d'Identification de Projet (NIP) a déjà été rédigée pour votre projet, envoyez-la à M. Sow de l'ASER (asow@aser.sn), M. Watchueng d'IED (s.watchueng@ied-sa.fr), avec en copie M. Puigserver d'IED (d.puigserver@ied-sa.fr).
2. Sinon, remplissez la fiche de définition de projet ci-jointe correspondante à l'un des thèmes définis ci-dessus dans lequel s'inscrit votre projet.